

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 060-216005090-20241112-ARRETE24_24-AR

S²LO

Département de l'Oise

Sous-préfecture de
Clermont

Canton de
Saint-Just en Chaussée

VILLE DE PRONLEROY

1 PLACE ROBERT MINGUET
60190

ARRETE MUNICIPAL

N° 24/ 24

Le Maire de Pronleroy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

CONSIDERANT les travaux sur l'aire collective de jeux située rue de la Source ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRETE

Article 1 : L'aire de jeux située rue de la Source est fermée et son accès est interdit au public, à compter du 15 novembre 2024 8h00 et jusqu'au 19 novembre 2024 inclus.

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Neuville-Roy

Fait à Pronleroy, le 12 novembre 2024

Le Maire, Bruno RABUSSIER


PR